

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 232 Construction du gymnase Victor Perez Secteur Porte de Vincennes (12e) - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport concernant la construction du gymnase Victor Perez secteur Porte de Vincennes angle avenue Courteline - rue Jeanne Jugan (12e) ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 8 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport concernant la construction du gymnase Victor Perez secteur Porte de Vincennes angle avenue Courteline - rue Jeanne Jugan (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO